



problème de succession avec généalogiste

Par **Kinouche**, le **20/03/2023** à **15:34**

Bonjour,

Nous sommes 5 héritiers au 4ème degré.

Un généalogiste nous a contacté et nous avons signé la convention de révélation.

Maintenant, il nous demande de signer un pouvoir et un autre document.

Sauf que nous ne connaissons pas le nom du notaire et que ce pouvoir leur donnerai mains libres pour gérer l'intégralité de la succession en suisse.

Il nous disent qu'ils ont un acheteur potentiel pour la maison à 750 000 francs suisse alors que nous pensons qu'elle en vaut beaucoup plus.

Il y a aussi beaucoup de liquidités.

Nous n'avons pas confiance et nous souhaitons passer directement par le notaire.

Pensez-vous que nous soyions obligés de leur renvoyer ce pouvoir et que nous ne puissions pas régler cette succession sans leur intermédiaire ?

Je vous remercie de m'avoir lue et de m'apporter réponse si cela vous est possible.

Bien cordialement.

Kinouche

Par **Visiteur**, le **20/03/2023** à **15:44**

BONJOUR

Si la succession se déroule sur le territoire suisse et sa législation, nous ne pouvons pas vous répondre avec précision. Il faudrait voir un avocat spécialisé.

En France, le généalogistemandaté a droit à sa rémunération à) partir du moment où il a retrouvé les ayants-droit d'une personne, mais sachez qu'il n'y a pas de tarification définie et que son taux est négociable.

Par **Kinouche**, le **22/03/2023** à **11:39**

Bonjour,

Nous allons contacter un avocat en Suisse spécialisé dans les successions car nous ne souhaitons pas déléguer à un tiers le suivi de cette succession.

Je vous remercie de m'avoir lue et de m'avoir apporter réponse.

Belle journée à vous.